

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 2 février 2012

L'an deux mille douze et le jeudi 2 février à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE

Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria YAHIAOUI - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Corinne GONET - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Franck RAYNAL - Sylvie TRAUTMANN - Éric MARTIN - Marie-Céline LAFARIE - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Laure CURVALE	procuration à	Patricia FENOCCHIO
Isabel VINCENT-PEREIRA	procuration à	Dominique DUMONT
Charles ZAÏTER	procuration à	Gérard DUBOS
Marie-Françoise BOURDEAU	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Nathalie MARCADET-LABARBE	procuration à	Franck RAYNAL
Pascal BREUZARD	procuration à	Éric MARTIN

Absent : Dominique MONNIER

Secrétaire de séance : Christian MILLIER

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2011

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration générale :

aff n°2012-028 : Évolution des compétences de la CUB – Archéologie préventive

Le Conseil Municipal :

- autorise le transfert de compétence relative à l'Archéologie préventive au bénéfice de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- approuve l'évaluation du transfert des charges correspondantes sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.
- charge le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévu à l'article L 5211-17 du CGCT.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2012-029 : Évolution des compétences de la CUB – Aires de grand passage

Le Conseil Municipal :

- autorise le transfert de compétence relative à l'« Aménagement et à la gestion des aires de grand passage » au bénéfice de la CUB.
- approuve l'évaluation du transfert des charges correspondantes sur rapport de la

commission locale d'évaluation des transferts.

- charge le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévu à l'article L 5211-17 du CGCT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-030 : Évolution des compétences de la CUB – Aménagement numérique du territoire et couverture des zones blanches haut débit

Le Conseil Municipal :

- autorise le transfert de compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communication électroniques, au bénéfice de la CUB, pour la résorption des zones de carences en matière d'accès Internet haut débit et, en cas de carence des réseaux mis en œuvre par les opérateurs privés, en matière d'accès Internet très haut débit ; ce transfert de compétence s'entend hors zones très denses FTTH.

- approuve l'évaluation du transfert des charges correspondantes sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

- charge le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévu à l'article L 5211-17 du CGCT.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2012-031 : Évolution des compétences de la CUB – Création, classement et exploitation de réseaux de chaleur/froid alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération

Le Conseil Municipal :

- autorise le transfert de compétence relative « à la création, au classement et à l'exploitation de réseaux de chaleur/froid d'intérêt communautaire alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération » à la Communauté urbaine de Bordeaux.

- approuve l'évaluation du transfert des charges correspondantes sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

- charge le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévu à l'article L 5211-17 du CGCT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-032 : Évolution des compétences de la CUB – Soutien et promotion culturelle des territoires de la métropole

Le Conseil Municipal :

- autorise un transfert de compétence en matière culturelle permettant à la CUB de soutenir et de promouvoir une programmation culturelle des territoires de la métropole dans les conditions fixées par la pièce annexée à la présente délibération - « Périmètre d'intervention de la CUB au soutien et à la promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » - en tant qu'elle identifie les catégories de manifestations d'intérêt communautaire pouvant bénéficier d'un accompagnement de la CUB. La pièce annexée sera soumise pour son éventuelle modification ultérieure aux mêmes règles de majorité que la présente délibération.

- approuve l'évaluation du transfert des charges correspondantes sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

- charge le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévu à l'article L 5211-17.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-033 : Adhésion à l'Association des Archivistes Français

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Pessac à l'Association des Archivistes Français (AAF), à titre permanent pour la durée du mandat,

- de dire que le règlement de la cotisation pour l'année 2012 est de 95 € et se fera sur présentation d'une facture,
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 11 du budget de l'exercice 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Finances :

aff n°2012-034 : Exercice 2012 - Répartition n°1 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-035 : Admissions en non-valeur de produits communaux irrécouvrables

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la mise en non-valeur, pour un montant de 24 857,99 € des produits précités, s'agissant en effet de créances irrécouvrables, soit en raison de l'insolvabilité des débiteurs, soit en raison de l'insuffisance des renseignements concernant les redevables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-036 : Sem AGIR - Rapport de gestion 2010/2011

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport de gestion de la S.E.M. AGIR pour l'exercice 2010/2011.

Les administrateurs de la S.E.M. AGIR ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

Développement économique :

aff n°2012-037 : Centre d'activités des Échoppes – Bât A – Mise en œuvre du pacte de préférence conclu avec la SCI SYLMI (Cafés MICHEL)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre en œuvre le pacte de préférence inclus dans l'acte d'échange avec la SCI SYLMI et de racheter à cette société le lot n°1 du bâtiment A du centre d'activités des Échoppes aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- de dire que les crédits sont inscrits au BP 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Marchés :

aff n°2012-038 : École maternelle Jules Ferry – Extension et réaménagement des locaux – avenants de prolongation du délai d'exécution

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les avenants n°1 aux marchés 11048B, 11048C, 11048F, 11048G, 11048H, 11048I, 11048J et les avenants n°2 aux marchés 11048A, 11048D et 11048E.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-039 : École maternelle Jules Ferry – Extension et réaménagement des locaux – avenants n°3 avec les sociétés EGTB et ALUMIN

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les avenants n°3 aux marchés n°11048A et n°11048D,
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-040 : Centre de loisirs de Romainville – Construction d'un restaurant et restructuration des locaux "maternelle" – avenant n°2 avec PLAMURSOL et avenant n°3 avec MASSOT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°2 au marché n°10056H et l'avenant n°3 au marché n°10056N.
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines :

aff n°2012-041 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2012

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que les créations et suppressions de poste, évoquées ci-dessus interviennent au 1^{er} janvier 2012.
- de dire que ces modifications seront reportées sur le tableau des effectifs joint en annexe au Budget Primitif 2012 de la Commune.
- de dire que les crédits nécessaires à cet ajustement seront inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-042 : Renouvellement d'un poste catégorie A – Chargé de communication

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler ce poste et de permettre qu'il soit pourvu par un agent contractuel de catégorie A conformément à l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et selon les conditions ci-annexées.
- de dire que les rémunérations et les cotisations patronales seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune au chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagement urbain :

aff n°2012-043 : Écoquartier de l'Artigon – Dénomination de voies nouvelles

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la dénomination de ces 3 allées :

- allée Jorge Semprún
- allée Aimé Césaire
- allée Danielle Mitterrand

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-044 : Passages piétons du centre-ville - Dénomination de voies nouvelles

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la dénomination de ces passages :

- passage n° 1 : passage Dulout
- passage n° 2 : passage Bourrec
- passage n° 3 : passage Razon

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-045 : Résidence Azalées Ouest – Acquisition de l'espace vert central en vue de son incorporation dans le domaine public communal

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition du terrain mentionné auprès de l'ASL, Résidence les Azalées Ouest.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-046 : Résidence Le Menhir – Acquisition de la place Pierre Jarnolle en vue de son incorporation dans le domaine public communal

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition du terrain auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence le Menhir aux conditions mentionnées dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Education :

aff n°2012-047 : Tarifs 2012 – Restauration collective (scolaire et adulte) et structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les grilles tarifaires et leurs conditions d'application.

La délibération est adoptée à la majorité.

M^{elle} Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

Culture :

aff n°2012-048 : Convention d'utilisation de la salle « Le Galet »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette opération
- d'abroger la précédente convention d'utilisation de la salle « Le Galet » conclue le 1^{er} décembre 2006 entre le Conseil Régional d'Aquitaine, la Commune de Pessac et le Lycée Pape Clément
- d'approuver les termes de la nouvelle convention d'utilisation de la salle « Le Galet » passée entre le Conseil Régional d'Aquitaine, la Commune de Pessac et le Lycée Pape Clément
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à l'opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-049 : Dispositif École et Cinéma en Gironde – avenant annuel local

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant local concernant les actions du dispositif « École et Cinéma en Gironde » prévues à Pessac
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à l'opération durant la période de validité de la convention-cadre c'est-à-dire respectivement en 2012 et en 2013
- de dire que les crédits relatifs à cette opération seront prélevés au chapitre 011 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vie associative :

aff n°2012-050 : Requalification de la Maison municipale de Saige – Demandes de subventions et approbation du plan de financement prévisionnel

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du FEDER, du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération, et à signer les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00